

Commune de La Tour-de-Peilz

Rapport de la Commission des Finances sur le Préavis 15/2014

relatif au projet de budget de la Commune pour l'exercice 2015

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances (ci-après COFIN) composée de

Présidente Pasche Geneviève

Membres Chervet Guy

Meyer Daniel, rapporteur

Pakula Alain

Petitpierre Monique Sandoz Michel

Schmidhauser Jean-Yves Schwab Jean-Pierre

s'est réunie à plusieurs reprises pour passer en revue le budget, à savoir le 3 novembre pour prendre connaissance des documents demandés, puis le 11 novembre avec le Municipal des Finances et le Boursier pour éclaircir les derniers points et finaliser son rapport. Elle a également participé à la séance d'information proposée à l'ensemble du Conseil le 10 novembre.

Nous remercions la Municipalité et le Service des Finances de la qualité de préparation et de présentation des documents mis à disposition du Conseil, ainsi que Messieurs Olivier Martin, Municipal, Denis Hugli, Boursier, de leur présence et de leurs apports ciblés lors des diverses séances et par courriels.

Remarques liminaires et rappels

La Commission des finances constate, sur la base du document distribué aux membres du Conseil Communal, une augmentation des charges de 5.4% par rapport au budget 2014 non amendé (CHF 3'112'480.-) et une augmentation des revenus de 4.4% (CHF 2'451'090.-).

La COFIN a pris note que pour les années prochaines, le préavis présentera les chiffres du budget voté de l'année précédente.

La Commission rappelle que le budget 2015 ne prévoit pas d'indexation des salaires du personnel de la Commune. Il est, par contre, tenu compte de l'augmentation statutaire des salaires.

Les comptes sont influencés négativement par deux postes importants, la facture sociale et le Fonds de péréquation. Ils représentent plus de 27.80% du total des charges et près de 30% des revenus. En détail, la facture sociale augmente de CHF 2'724'200.- et le fonds de péréquation de CHF 847'000.-, ce qui représente une augmentation totale de CHF 3'571'200.- par rapport au budget 2014.

Cette augmentation résulte d'un exercice 2013 exceptionnellement favorable sur lequel se basent les acomptes 2015. En outre l'augmentation de la facture sociale, à charge des communes vaudoises, passe de 645 à 676 millions pour 2015. Pour notre commune, cela représente un montant de CHF 11'610'000.-, soit une augmentation effective de 4.75% par rapport aux acomptes 2014 et une hausse de plus de 30% par rapport au budget 2014. Nous relevons qu'il ne s'agit là que d'une avance, le calcul de la charge définitive dépendant de manière prépondérante des recettes aléatoires 2015 effectives.

Quant au fonds de péréquation, les projections de l'Etat font apparaître un montant net à notre charge de CHF 5'427'000.- (versement dans le fonds de 18.54 points d'impôts écrêtés, soit CHF 11'304'000.- et rétrocession basée sur le nombre d'habitants échelonné soit CHF 5'877'000.-).

Sans cette progression importante, nos charges auraient été légèrement inférieures à celles du budget 2014.

Pour estimer l'évolution des recettes d'impôts, la Commune a tenu compte des montants facturés au 31 août 2014 majorés de 4% (2% de progression de revenus et de la fortune et 2% liés à l'augmentation des contribuables).

L'introduction de la taxe aux sacs au début de cette année ne permet pas de définir clairement les montants de dépenses des postes 450 « Ordures ménagères » et 451



« Point de collecte de la Faraz ». La Commune a décidé de garder les mêmes montants pour les recettes que ceux figurant au budget 2014. Le bouclement des comptes 2014 permettra peut-être de préciser les montants de ces postes dans le budget 2016. La COFIN restera attentive

aux résultats futurs de ce service afin que la taxe affectée arrive à couvrir les charges réelles.

La COFIN constate que l'alimentation des fonds affectés à la couverture des charges d'entretien et d'amortissement du réseau d'évacuation des eaux claires et usées est manifestement insuffisante. A l'heure actuelle, les recettes de CHF 440'000.- prévues au budget 2015, ne couvrent que les frais d'entretien et de gestion, et ne comprennent ainsi aucun montant pour participer au financement des investissements qui représenteront 15 millions pour les 5 ans à venir. La COFIN estime qu'une augmentation de la taxe est indispensable et invite la Municipalité à soumettre au Conseil Communal un préavis dans les plus brefs délais.

Sur la base du budget présenté, la marge d'autofinancement est négative de CHF 3.436 millions, contre CHF 2.266 millions au budget 2014. Afin de couvrir la marge d'autofinancement négative et le plan d'investissement de 2015 (CHF 11 millions), de nouveaux emprunts pour environ CHF 14'200'000.- sont prévus. Aucun emprunt n'arrive à échéance en 2015. La dette, qui se situe actuellement à environ CHF 16 millions. Elle s'élèvera vraisemblablement à CHF 21 millions à fin 2014 et à environ CHF 35.2 millions à fin 2015.

Le déficit prévisionnel de CHF 3'635'850.- représente 5.93% (5.11% en 2014) des charges totales.

Le tableau ci-dessous vous présente l'évolution du point d'impôt de notre Commune depuis 2006.

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014/B	2015/B
Point d'impôt	520401	488156	493366	519134	531006	474008	528619	594780	540625	571875
Point d'impôt/										
habitant	49.67	46.52	46.21	48.22	50.68	44.09	48.89	54.20	50.06	51.99

Comme déjà indiqué à de nombreuses reprises par la COFIN, notre Commune devra faire face ces prochaines années à d'importants investissements qui engendreront inévitablement une répercussion non négligeable sur le taux d'impôts.

Cela étant précisé, voici les réponses apportées aux principales questions posées:

Administration générale

101.3069.01 Frais de séances et divers

Le montant de CHF 17'250.- comprend la location des places de parc de la Municipalité au Parking des Mousquetaires pour un montant de CHF 3'100.-.

111.3185.00 Honoraires et frais de procédure

Le montant de CHF 25'000.- comprend un montant de CHF 20'000.pour un archiviste dans le cadre du projet d'une mise en place d'une gestion intégrée des documents.

111.3658.01 Subventions - PROMOVE

Le montant de CHF 77'000.- à charge de notre Commune est composé d'une taxe de CHF 7.- / habitant.

150.3653.03 Subventions – Jumelage Ornans

Le montant de CHF 20'000.- est à disposition pour permettre aux sociétés locales d'organiser des activités dans le cadre du jumelage, ainsi que pour la manifestation « A la Manière de Courbet » et la valorisation du patrimoine Courbet à La Tour-de-Peilz.

150.3653.33 Subvention - FEM

Le montant de CHF 82'500.- se compose d'une taxe de CHF 7.50 par habitant. Ce montant est augmenté de CHF 1.- par année jusqu' à un maximum de 9.50 par habitant en 2017.

153.3115.00 Achats de véhicules

Le montant de CHF 40'000.- est prévu pour l'achat d'un minibus 9 places, répondant aux besoins des activités et camps du service, en complément du bus actuel qui sera mis à disposition des sociétés locales.

153.3199.01 Inauguration Place des Anciens-Fossés

Un montant de CHF 80'000.- est prévu pour les manifestations d'inauguration de la place des Anciens-Fossés, avec une manifestation officielle et publique le vendredi 29 mai et le samedi 30 mai 2015 avec concerts. Un montant additionnel de CHF 20'000.- est prévu au compte 153.3011.01 Traitements animateurs auxiliaires.

190.3111.00 Achat et renouvellement des licences

L'augmentation de CHF 25'100.- par rapport au budget 2014, se justifie par l'achat du logiciel Xpert Meeting, outil de gestion et de suivi des séances de la Municipalité.

Finances

Domaines et bâtiments

300.3011.00 Traitements

La diminution de CHF 41'550.- par rapport au budget 2014 est due à l'engagement d'un nouvel adjoint plus jeune.

300.3185.00 Honoraires, études, expertises

Le montant de CHF 40'000.-, en augmentation de CHF 8'000.- par rapport au budget 2013, représente, pour un montant de CHF 30'000.-, les divers mandats techniques extérieurs (estimation selon dossiers à traiter).

321 Domaine de Noville

Le domaine de Noville n'ayant pas encore été vendu au Canton, les frais relatifs à ce domaine figurent sous ce compte.

341.4272.04 Location diverses places

Le montant de CHF 20'160.-, représente la location de diverses places de parc appartenant à la Commune qui ne sont pas reliées à un appartement.

<u>Urbanisme et travaux publics</u>

400.3185.01 Honoraires - RPGA

Le montant de CHF 25'000.- représente les coûts des honoraires RPGA/PGA. La COFIN suggère à la COGEST de reprendre, dans leur prochain rapport, un résumé des dépenses consenties dans ce cadre depuis l'année du refus du PGA précédent.

430.3163.00 Locations de machines de chantier

Le montant de CHF 42'000.- est composé principalement de la location de la balayeuse pour CHF 36'000.-. Ce montant inclus les frais d'entretien et de réparation sur ce véhicule.

440.3116.00 Achat engins de jeux

Le montant de CHF 67'000.-, en hausse par rapport au budget 2014 de CHF 38'000.- est dû au renouvellement des jeux de la Place Bel-Air pour un montant de CHF 39'000.- et aux nouveaux jeux de la Place des Anciens-Fossés en collaboration avec le Musée Suisse du Jeu pour CHF 48'000.-.

440.4272.00 Loyers des communs, jardins, places, etc

Le montant de CHF 149'250.- représente les recettes sur les différents communs de la ville, en particulier la location à Nestec du quai Roussy et Courbet pour un montant de CHF 115'000.- ainsi que le revenu du Parking des Remparts CHF 25'000.-

451.3141.00 Entretien de la déchèterie

Un montant de CHF 22'500.- est prévu pour la pose de 4 luminaires pour illuminer durant la période 17:00 à 19:00 lors de la saison d'hiver.

Instruction publique et cultes

501.3133.00 Achat de produits de nettoyage

Ce poste comprenait, en 2014, l'achat des sacs poubelles taxés. La diminution de CHF 37'000.- par rapport au budget 2014 est due au fait que l'évacuation des déchets incinérables ne se fera plus aux sacs mais directement au tonnage.

501.3156.03 Entretien défense incendie

La diminution de CHF 39'600.- par rapport au budget 2014 est due au fait que les travaux de mise en conformité du collège des Mousquetaires ont été effectués.

520.3189.00 Mentorat

La montant de CHF 6'000.-, en augmentation de CHF 1'000.- par rapport au budget 2014 est due à l'augmentation du nombre d'élèves inscrits au Mentorat.

<u>Sécurité – Population - Feu</u>

620.3011.00 Traitements

Le montant de CHF 263'100.- est composé de salaires, en augmentation de CHF 40'000.- par rapport au budget 2014, et d'un montant de CHF 25'000.- pour une enquête sur les logements vacants (6 mois).

Famille, Jeunesse et Sport

705.4331.00 Participation des parents

Le montant de CHF 900'000.- représente la participation des parents bénéficiant de l'accueil familial de jour. Ce montant est en diminution de CHF 130'000.- par rapport au budget 2014 en raison d'une diminution du nombre d'enfants accueillis.

Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des Finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'adopter la conclusion suivante :

Le Conseil communal de La Tour-de-Peilz,

- vu le Préavis municipal N° 15/2014,
- ouï le Rapport de la Commission des Finances
- considérant que cet objet a été porté à son ordre du jour,

décide :

d'approuver le projet de Budget de fonctionnement de la Commune pour l'exercice 2015 prévoyant :

Charges CHF 61'261'550.-Revenus CHF 57'625'700.-Déficit présumé CHF 3'635'850.--

La Tour-de-Peilz, le 11 novembre 2014.

Pour la Commission des Finances

Geneviève Pasche, Présidente Daniel Meyer, Rapporteur